
Surveillance de la thérapie médicamenteuse - PROCÉDER À LA COLLECTE DES RENSEIGNEMENTS

La collecte de renseignements se fait de façon continue dans le temps, bien que certains renseignements essentiels doivent être recueillis avant chaque service aux patients. Ces renseignements vous permettent d'obtenir l'information pertinente et nécessaire à l'évaluation des besoins et à la surveillance de la thérapie médicamenteuse du patient. Vous pouvez réaliser la collecte en discutant avec le patient ou un tiers impliqué dans la prestation des soins, le cas échéant (ex. : un membre de la famille). Toutefois, il vous appartient de déterminer les situations pour lesquelles l'information recueillie auprès d'une tierce personne est suffisante ou si une conversation avec le patient est nécessaire.

La collecte de renseignements peut être déléguée à votre personnel technique selon les modalités applicables dans le cadre de la délégation d'une activité par le pharmacien (http://www.opq.org/cms/Media/586_38_fr-CA_0_normes_2010_01_2010_01_01_delegation.pdf). Pour ce faire, l'utilisation d'un outil permettant cette collecte vous sera très utile.

PRATIQUE ATTENDUE

Le pharmacien :

Collecte les renseignements généraux.

Recherche l'intention thérapeutique des médicaments inclus au profil pharmacologique du patient.

Recherche les renseignements spécifiques aux problèmes de santé et à la situation du patient.

Effectue une collecte de renseignements complète pour les patients selon une priorité établie.

Met à jour les renseignements au dossier du patient.

Recherche les mesures cliniques lui permettant de prendre une décision éclairée concernant la thérapie médicamenteuse du patient.

Recherche les résultats d'analyse de laboratoire lui permettant de prendre une décision éclairée concernant la thérapie médicamenteuse du patient.

À la validation des ordonnances, dans un contexte où aucun pharmacien n'est disponible sur les unités de soins pour passer le relais : priorise les patients pour lesquels il recherche les besoins, les symptômes et les mesures cliniques selon des critères définis.

RETOUR VERS LE HAUT

1. Comment effectuer une collecte de renseignements efficace en partenariat avec le patient?

Personnalisez la collecte en fonction du patient et du contexte rencontré.

Expliquez le but de la collecte de renseignements, notamment afin d'établir une relation de confiance.

Choisissez le moment opportun et l'outil approprié, le cas échéant, en tenant compte de la préférence et des capacités du patient (ex. : langue parlée, habiletés technologiques, état du patient, etc.)

Ciblez les informations pertinentes à obtenir sur votre patient.

L'information dont vous avez besoin lorsque vous prodiguez un soin ou offrez un service pharmaceutique est différente de celle nécessaire au suivi de ce soin ou service, d'où l'importance de cibler l'information à recueillir selon la situation.

- a) Tenez compte des priorités exprimées par le patient.
- b) Utilisez des questions ouvertes.

Utilisez des outils pour vous faciliter la tâche.

- a) Consultez les exemples qui vous sont fournis au point 3 (voir ci-après).
- b) Informez-vous sur la disponibilité de certains outils auprès de votre chaîne ou bannière ainsi qu'auprès de vos collègues.
- c) Remplissez un formulaire de collecte de renseignements avec le patient ou demandez-lui de le remplir dans la salle d'attente ou encore à la maison.

L'utilisation d'outils dans votre milieu permet de déléguer et de standardiser cette étape auprès de votre personnel technique. L'information recueillie de cette façon vous est transmise dans un délai raisonnable considérant le type d'information reçue.

Rédigez une procédure détaillant la méthode et les outils que vous comptez utiliser. Ceci vous permettra de déléguer les tâches techniques liées à la collecte de renseignements et de standardiser cette étape au sein de votre équipe.

2. Quels renseignements doit-on mettre à jour dans les dossiers et à quelle fréquence?

Les renseignements que vous avez déjà consignés aux dossiers sont révisés régulièrement selon votre jugement professionnel, principalement lorsque vous avez des patients plus vulnérables (consultez les critères permettant d'établir la vulnérabilité d'un patient (http://guide.standards.opq.org/files/documents/Liste_patient_vulnérable_risques_VF.pdf)).

Certaines situations ou facteurs déclencheurs

(http://guide.standards.opq.org/files/documents/Liste_situations_facteurs_declencheurs_VF.pdf) vous donnent l'opportunité de mettre à jour ou de compléter le dossier de vos patients.

De plus, la mise à jour des renseignements au dossier peut aussi être programmée périodiquement selon une décision d'équipe et votre jugement, par exemple :

aux 3 mois pour le profil pharmacologique en clinique d'oncologie;

RETOUR VERS LE HAUT

à chaque service chez la femme en âge de procréer (questionner sur la présence d'une grossesse);
une fois par année pour l'immunisation;
une fois par année pour les patients en CHSLD.

3. Quels sont les renseignements pertinents à obtenir?

Renseignements généraux :

La procédure de collecte de renseignements généraux devrait être initiée à l'ouverture du dossier du patient.

Formulaire – Collecte de renseignements généraux en pharmacie communautaire (docx)

(http://guide.standards.opq.org/files/documents/formulaire_collecte_renseignements_gen.docx)

Les renseignements généraux sont complétés progressivement dans le temps, c'est-à-dire non seulement à la réception d'une ordonnance, mais aussi de façon ponctuelle (ex. : lors des renouvellements, des visites du patient à la pharmacie, d'un épisode de soins en établissement de santé, etc.).

Certains renseignements généraux sont recueillis et mis à jour avant de servir un médicament ou de valider une ordonnance.

Formulaire – Collecte de renseignements abrégée en pharmacie communautaire (docx)

(http://guide.standards.opq.org/files/documents/form_collecte_abregee_comm_VF.docx)

Formulaire – Collecte de renseignements abrégée pour la validation des ordonnances en établissement de santé (docx) (http://guide.standards.opq.org/files/documents/form_collecte_abregee_ES_VF.docx)

(<http://opq.stage.hff.io/admin/entries/guides/6-proceder-a-la-collecte-des-renseignements#>)

Renseignements spécifiques :

Les renseignements spécifiques comprennent notamment les données objectives (ex. : mesures cliniques, résultats d'analyse de laboratoire, etc.) et subjectives (ex. : signes et symptômes du patient, besoins et préoccupations, etc.).

Ils sont obtenus lors d'une situation aiguë de soins (ex. : nouvelle ordonnance, consultation, admission à l'hôpital, suivi, etc.).

Ils sont mis à jour périodiquement.

Certains renseignements spécifiques sont obtenus chez tous les patients chaque fois qu'ils débutent une nouvelle thérapie (ex. : intention thérapeutique).

D'autres renseignements spécifiques sont obtenus pour des patients priorités ou des médicaments à risque selon une liste de critères établie en collaboration avec les autres pharmaciens de la pharmacie ou du département de pharmacie (ex. : échelle de la douleur chez un patient prenant un opiacé à longue action et des entre-doses).

Le document ci-dessous vous aide à déterminer certains critères pour établir la vulnérabilité d'un patient et le niveau de priorité à lui accorder, le cas échéant.

(<http://opq.stage.hff.io/admin/entries/guides/6-proceder-a-la-collecte-des-renseignements#>) Liste – Critères permettant d'établir la vulnérabilité d'un patient (pdf) (http://guide.standards.opq.org/files/documents/Liste_patient_vulnérable_risques_VF.pdf)

[RETOUR VERS LE HAUT](#)

Voici quelques outils pour faciliter la collecte de renseignements spécifiques dans certains contextes.

À la suite d'une hospitalisation, un formulaire est proposé pour la collecte de renseignements spécifiques par le pharmacien communautaire. Ce document est accompagné du formulaire de renseignements abrégé. (<http://opq.stage.hff.io/admin/entries/guides/6-proceder-a-la-collecte-des-renseignements#>) Formulaire – Collecte de renseignements spécifiques au retour d'une hospitalisation (docx)

(http://guide.standards.opq.org/files/documents/formulaire_rens_specifique_retour_hospit_VF.docx)

(<http://opq.stage.hff.io/admin/entries/guides/6-proceder-a-la-collecte-des-renseignements#>) Formulaire – Collecte de renseignements abrégée en pharmacie communautaire (docx)

(http://guide.standards.opq.org/files/documents/form_collecte_abregee_comm_VF.docx)

Pour une collecte de renseignements en lien avec une demande de consultation d'un patient, vous pouvez utiliser le formulaire de renseignements abrégé et le formulaire de collecte de renseignements spécifiques pour une consultation.

Formulaire – Collecte de renseignements abrégée en pharmacie communautaire (docx)

(http://guide.standards.opq.org/files/documents/form_collecte_abregee_comm_VF.docx)

Formulaire – Collecte de renseignements spécifiques lors d'une demande de consultation (docx)

(http://guide.standards.opq.org/files/documents/formulaire_rens_specifiques_consultation_VF.docx)

Pour obtenir un résultat d'analyse de laboratoire non disponible dans le DSQ, vous pouvez vous référer au formulaire suivant, l'adapter à votre contexte et le transmettre au médecin traitant.

Formulaire – Demande concernant les résultats de laboratoire d'un patient (docx)

(http://guide.standards.opq.org/files/documents/form_demande_donnees_tiers_creatinine_VF.docx)

(http://guide.standards.opq.org/files/documents/form_demande_donnees_tiers_creatinine_VF.docx)

D'autres outils peuvent aussi être utilisés, par exemple les questionnaires conçus dans le cadre des activités de la Loi 41 se trouvant sur le site Web loi41.com (<http://www.loi41.com/>)

Certaines applications utilisées par des patients sur des tablettes ou des téléphones intelligents, par exemple, peuvent également servir à obtenir des renseignements spécifiques.

Pour obtenir ces renseignements :

Utilisez un outil standardisé pour recueillir l'information tout en personnalisant la collecte en fonction du patient, du contexte, des problèmes de santé, etc.

Discutez avec le patient, l'aidant naturel, l'équipe traitante, etc.

Utilisez le DSQ

Consultez le plan de transfert, les notes de l'équipe traitante, etc.

Etc.

Lorsque vous exercez au sein d'un groupe où l'équipe de professionnels partage le même dossier pour un patient, vous pouvez utiliser les renseignements déjà recueillis, à la condition que vous y ayez accès en tout temps.

(<http://guide.standards.opq.org/guides/role-des-pharmaciens>)

RETOUR VERS LE HAUT